

Compte rendu de l'ASSEMBLEE GENERALE DISTANTIELLE AVOGUE 2020
(Tenue dans la période du 1er au 31 décembre 2020)

Le contexte sanitaire de cette fin d'année 2020 nous a obligés à réaliser notre assemblée générale virtuellement, via les liaisons électroniques

Tous nos adhérents ont reçu par courriel la présentation des résultats associatifs et financiers de 2020, ainsi que les prévisions d'activités associatives et financières pour 2021

La secrétaire générale informe les adhérents que les 3 membres du comité directeur renouvelables en 2020, se représentent tous les 3.

KOWALCZYK Jean-Claude

NORDEST Michel

ROUAT Patrick

En application de nos statuts, et après consultation des adhérents pour cette assemblée générale, toutes les personnes ayant fait acte de candidature sont réélues au comité directeur, à l'unanimité des 99 votants, qui est donc au complet avec ses 12 membres.

BILANS 2020

BILAN D'ACTIVITE

1 - Adhésions

Le nombre d'adhérents à jour de cotisations à fin novembre est de 243 (- 15 vs 2019).

La somme des cotisations de ces 243 membres s'élève à 19300 €, en ligne avec nos prévisions .

Il faut ajouter à cette recette principale et unique, 300 € de subvention du conseil général du Val d'Oise, ce qui porte la totalité de nos recettes à 19600 €.

En globalité, 198 adhérents ont pris leur licence à l'AVOGUE et 40 ont pris leur licence dans un autre club, et nous avons enregistré 5 adhérents non golfeurs (conjoints)

Le ratio retraités vs actifs est 78% vs 22 % (76 % / 24 % en 2019)

De même que le ratio des dames vs les messieurs (30 % / 70%) est resté le même.

La proportion de Val d'Oisiens vs ceux qui habitent en dehors du département est maintenant de 55 % vs 45% (53 % vs 47 % en 2019).

Enfin le nombre d'adhérents appartenant ou ayant appartenu à l'Education Nationale ou bien ayant une filiation directe avec l'EN est revenu à 62 % contre 64 % en 2019.

L'index moyen des adhérents est passé de 40 à 33, ce qui représente une franche amélioration du niveau de nos joueurs.

Enfin, nous savons que nous avons maintenant 28 % de nos adhérents qui appartiennent à un autre club de golf avec ou sans terrain.

Ceci n'est pas sans conséquence sur notre consommation de green-fees individuels.

2 – Activités associatives

- Journées et compétitions AVOGUE

Le nombre des manifestations associatives proposées à nos adhérents, compétitions amicales et compétitions officielles, a largement chuté à cause des périodes de confinement, de 28 en 2019 à 20 en 2020.

Par voie de conséquence, le taux de participation de nos adhérents à nos journées et compétitions a fortement baissé. (180 contre 400 pour les dames en 2019 et 320 contre 600 en 2019 pour les messieurs) soit une baisse globale de 50 % de la fréquentation de nos activités collectives.

- Les voyages

Nous avons organisé 2 voyages AVOGUE en 2020, un aux Baléares au printemps qui à été annulé et un autre dans les Pyrénées en septembre qui à bien eu lieu,

- Enfin les match- plays 2020 en simple et en double, n'ont pas pu être achevés avant la fin de la saison.

3 – Partenariats

Nous avons renouvelé nos accords avec 9 partenaires pour 2020 sur des golfs du Val d'Oise.

La fréquentation de nos golfs partenaires par les adhérents de l'AVOGUE a durement souffert des périodes de confinement du printemps et de fin d'année, surtout sur les 3 golfs avec abonnement (1020 GF sur 6 partenaires hors Ugolf en 2020 contre 1260 GF en 2019).

Nous risquons d'être confrontés à déficit important du budget des DDJ en 2020 de 6500 €. D'autant que parmi nos adhérents, les joueurs les plus fréquents, souscrivent de plus en plus souvent, en parallèle de leur adhésion à l'AVOGUE, des abonnements dans ces clubs partenaires, qui ont substantiellement amélioré leurs offres, ce qui fait encore moins de GF achetés via notre association.

BILAN FINANCIER

1 – Bilan des activités associatives

La participation demandée aux adhérents pour jouer à chaque compétition amicale est restée à 25 € (boisson comprise) et à 30 € pour chaque compétition officielle (frais de gestion des cartes FFG et boisson comprise).

Nous avons subventionné :

- 6 compétitions amicales, pour un coût net pour l'association de 2300 €,*
 - 9 compétitions officielles, y compris les compétitions départementales dites « Corpo » pour un montant de 2000 €*
 - 1 seule soirée pour un montant de 300 €,*
 - 1 seul voyage, en France, dans les Pyrénées avec une plus value de 600 €.*
- Ces activités associatives, hors formation, représentent une dépense totale de 4000 € soit une faible partie de nos recettes (25 % de nos recettes).*

*Nous avons constaté une très faible demande de cours de golf en 2020.
Le budget formation résiduel sera transféré sur 2021*

2 - Bilan des partenariats

Les sommes reçues par notre trésorier, tout au long de l'année, pour la revente des green-fees à nos adhérents (estimées au 30/11/2020 à 18 500 €) ne couvrira surement pas les montants versés par l'association pour l'achat des abonnements et des green-fees prépayés aux différents golfs partenaires réglés « cash » en début d'année 2020 (25 000 €).

Nos DDJ risquent bien d'être déficitaires en 2020 de 6500 €.

3 – Frais généraux

Les frais généraux (Cotisations 2F Open-JS, Assurances, Fournitures de Bureau, Courriers, Matériels, Frais bancaires et cotisations FFG et Ligue de Golf) sont en ligne avec nos prévisions et s'élèvent à 3300 €.

4 – Bilan général 2020

Epargne au 1 ^{er} janvier 2020	+ 23 000 €
Trésorerie au 1 ^{er} janvier 2020	+ 17 200 €
Recettes 2020	+ 19 600€
Dépenses associatives 2020	- 4 000 €
Formation 2020(Provision)	- 1 000 €
Bilan des partenariats 2020	- 6 500 €
Frais généraux 2020	- 3 300 €
Total des dépenses 2020	- 14 800 €
<u>Excédent (25 % de nos recettes)</u>	+ 4 800 €
Epargne au 30 novembre 2020	+ 23 000 €
Trésorerie estimé au 31 décembre 2020	+ 22 000 €

5 – Conclusions sur 2020

Ce résultat très positif cache une inactivité associative importante due aux mauvaises conditions sanitaires vécues tout au long de la saison 2020.

La très faible revente des green-fees individuels sur nos golfs partenaires face à une lourde dépense effectuée en janvier 2020 à heureusement été amortie par les manques de charges des subventions de nos activités associatives.

PROJET 2021

STRATEGIE 2021

Retrouver un niveau d'activités associatives comparables aux années qui ont précédées celles de la crise de la Covid, et tenter de redresser la situation des DDJ en conservant la même offre, mais en incitant nos adhérents à jouer plus souvent avec des DDJ AVOGUE, sur les golfs où nous avons des abonnements semainiers non nominatifs, soit Ableiges, Mont-Griffon, et Bellefontaine

1 – Activités associatives

Nous ajouterons un certain nombre de compétitions « Corpo » départementales (12) à nos activités classiques proposées en 2021.

Notre budget prévisionnel pour subventionner ces activités sera en légères augmentation à 15 000 € pour prendre en compte, d'une part, les augmentations des prix de GF pratiqués par les golfs et, d'autre part, l'augmentation du nombre de manifestations subventionnées.

- Une manifestation classique golfique par semaine, hors vacances scolaires, associée exceptionnellement à une manifestation 'Corpo » sur quelques semaines.*
- soit 35 à 40 manifestations par an, dont*
- 6 compétitions de classement, déclarées à la FFG,*
- 12 compétitions « Corpo »*
- 14 compétitions amicales.*
- Et 3 soirées : ouverture de la saison, clôture de la mi-saison et soirée de l'AG,*
- et 2 voyages golfs, un à l'étranger et un autre en France*
- 1 ou 2 « midweeks »*
- Continuation du challenge et des match-plays, en simple et en double.*

2 – Partenariats

Les golfs de Cergy, de Gadancourt et des Templiers seront, encore en 2021, des golfs sous « conventions » avec notre association.

Ils nous proposent de continuer à offrir, aux adhérents de l'AVOGUE, des green-fees à 25 € en semaine et 30 € le week-end, pour 18 trous ou moins, sur ces 3 parcours, 7 jours sur 7, avec pour condition nouvelle de supprimer la limitation du nombre des passages possibles. En échange, ils nous autorisent, à nouveau, à proposer gratuitement, à tous nos adhérents, une carte nationale « UGOLF Free Golfeur » qui leur permettra de jouer pour 10, 20 ou 30 € sur tous les parcours UGOLF de France classés respectivement Daily, Garden ou Exécutive.

Nous continuerons à proposer nos GF à 30 € au Rebetz à partir du 1^{er} janvier 2021.

Tous les autres prix de green-fees AVOGUE seront maintenus à 25 €, aussi bien sur les golfs avec abonnements (Ableiges, Mont-Griffon, Bellefontaine) que sur les golfs avec green-fees prépayés (Seraincourt, Bertichères).

Dans ce contexte de variété d'accords avec nos partenaires, nous allons accroître notre surveillance des réservations préalables sur le site AVOGUE et nous allons demander plus de rigueur à leur administration dans le contrôle des personnes qui se réclament de notre association.

3 – Objectifs financiers

Les cotisations 2021 seront maintenues au prix de 2020 soit :

- **130 € avec licence FFG**

- **90 € sans la licence FFG**

Nous limiterons le nombre des adhésions en 2021 à **250** comme en 2020.

- Subvention espérée de 300 € du Conseil Général du Val d'Oise.

Nos recettes prévisionnelles totales devraient être de 18 000 € (cotisations et subventions)

Le montant global de ces recettes prévoit une nouvelle baisse du nombre de nos adhérents liée principalement au vieillissement de nos adhérents et aux politiques commerciales agressives des golfs avec terrain qui proposent des échanges possibles de GF avec leurs confrères locaux.

Dépenses associatives prévisionnelles

- Les participations pécuniaires de nos adhérents aux compétitions amicales resteront à 25 €, pot de fin de partie compris,

- Les participations aux compétitions officielles et « Corpo » resteront à 30 €, coûts de gestion des cartes et enregistrements des résultats FFG compris,

Total des dépenses associatives prévisionnelles : 15 000 €

- Pour la formation, le tarif des cours individuels d'une demi-heure sera maintenu à 24 €, à l'unité, et à 22 € par lot de 10, et deux cours individuels gratuits seront toujours offerts aux nouveaux adhérents, prenant leur licence à l'AVOGUE, pour un coût total maximum de 1000 € qui seront pris sur le solde du budget 2020 excédentaire.

-Frais Généraux

Les frais généraux devront être limités à 3 400 €.

Dépense des DDJ individuels

Notre budget global des DDJ 2021, d'un montant de dépenses de 23500 €, devrait quand même présenter encore un solde négatif de 1600€

Notre dépense totale 2021 incluant le déficit des DDJ ne devra pas excéder 20 000 €.

4 – Bilan général prévisionnel estimé à fin 2021

Epargne au 1 ^{er} janvier 2021	+ 23 000 €
Trésorerie au 1 ^{er} janvier 2021	+ 22 000 €
Recettes 2021	+ 18 000 €
Dépenses associatives 2021	- 15 000 €
Formation 2021	-
Budget des partenariats 2021	- 1 600 €
Frais généraux 2021	- 3 400 €
Bilan 2021	- 2 000 €
Epargne au 31 décembre 2021	+ 23 000 €
Trésorerie au 31 décembre 2021	+ 20 000 €

5 – Conclusions

Notre bilan largement excédentaire en 2020 à cause des conditions sanitaires, nous autorise un bilan 2021 déficitaire sans prendre trop de risques pour notre trésorerie courante surtout sur le volume de nos liquidités, qui nous permettent d'honorer nos contrats avec les golfs partenaires de début d'année et de soutenir aussi fortement nos actions associatives.

Le plan, très conservateur, proposé pour 2021 devrait nous permettre de consolider nos comptes et nous offrir la possibilité de poursuivre, dans l'avenir, cette stratégie financière « bicéphale », associative et individuelle, qui semble retenir les suffrages de nos adhérents.

Les comptes 2020 ont été arrêtés au 30/11/2020, vérifiés et approuvés par l'AG 2020.

Le bilan d'activité et le bilan financier 2020 ont été approuvés à l'unanimité des 99 votants.

Les objectifs et le budget 2021 ont été approuvés, à l'unanimité, dans les mêmes proportions.

Le président
Jean-Claude Kowalczyk



Le trésorier
Jean-Gabriel Charron



La secrétaire
Micky Godest

